

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 février 2015

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, A. GENIBREL, M. GIANNUZZI, C. COMBE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, S. ROUVIERE, M. BLANCHARD, O. FONTVIEILLE, T. MOLENDI, V. PICARD, C. RIBIERE conseillers municipaux.

Absents excusés : J. DELARBRE, M. TEISSEIRE.

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

FRAIS DE DEPLACEMENT RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE

M. le maire expose au conseil municipal que la responsable bénévole de la bibliothèque, utilise son véhicule personnel pour se rendre ponctuellement à la DLL à Nîmes et propose de prendre en compte le remboursement des frais de déplacement suivant le barème des indemnités kilométriques en vigueur. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

MARCHE NOCTURNE DE L'UZEGE

M. le maire explique que dans le cadre de l'organisation des marchés nocturnes de l'Uzège, l'Office du Tourisme d'Uzès et le Comité de promotion agricole de l'Uzège, proposent d'en organiser un dans notre commune, le 24 juillet 2015. La charte a été présentée à l'assemblée. Celle-ci prévoit la mise en place de tables et bancs, ainsi qu'une animation à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation de cette manifestation sur la place des Platanes et délègue Mme Mireille Giannuzzi pour signer la charte.

PROJET D'INSCRIPTION AU PROGRAMME SYNDICAL DES TRAVAUX DU SMEG

- **Renforcement poste « DURANDE »**

M. le maire explique à l'assemblée que ces travaux de renforcement consistent au remplacement de câbles torsadés de faible section.

Le montant des travaux s'élève à 54.000,25 euros TTC.

La participation estimative de la commune est fixée à 0 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité et autorise le maire à viser l'état financier estimatif.

FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNEL COMMUNAL

M le maire expose à l'assemblée que les agents communaux qui se rendent aux formations délivrées par l'Etat (secrétariat) ou aux formations de la Poste utilisent leur véhicule personnel. Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et conformément au dispositif juridique applicable aux frais de déplacement, approuve la prise en compte le remboursement des frais de déplacement suivant le barème des indemnités kilométriques en vigueur.

SUBVENTION DESTINEE A BTP - CFA DE L'AUDE

M le Maire explique que le BTP CFA de l'Aude, qui accueille actuellement un jeune apprenti, natif du village, demande à la commune un soutien financier de 68 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, d'allouer cette subvention.

Cette décision abroge la délibération 15-04 du 22 janvier 2015.

Questions diverses

- **Permis de construire de la caserne de gendarmerie**

La commission accessibilité, qui s'est réunie le vendredi 13 février, a donné un avis favorable au projet. Maintenant, nous sommes dans l'attente de la décision de la commission incendie (si nécessaire) et de l'avis du Conseil Général (pour l'accès sur la Départementale).

- **Prêt construction caserne de gendarmerie**

M. MAILLY de la Caisse des Dépôts et Consignations est venu en mairie présenter son offre globale de prêt. Nous sommes dans l'attente de diverses simulations (durée, progressivité du taux...)

- **Nouveau recours contre la carrière**

L'association de Défense de la Vallée de la Tave et des requérants ont déposé un recours contentieux auprès du tribunal administratif contre le permis de construire.

Le dossier a été transmis aux avocats de la commune.

- **Chemin touristique du fort**

La commission « Bâtiments et Patrimoine », qui s'est réunie le mardi 10 février à 18h30, a retenu la version n° 1, élaborée par MEDIASUN. Par ailleurs, la commission a décidé de demander des devis à 3 fournisseurs en vue d'installer 2 nouveaux jeux au parc.

- **Abribus route d'Uzès**

Suite à la réunion sur site, il a été décidé de conserver la toiture de l'abribus, de poser un linteau pour la soutenir et de supprimer le mur de façade afin de donner du jour.